



AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE PUITS DE VARS

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES AGRICOLES



Le SIAEP Nord-Ouest Charente gère...

8 captages d'eau potable

dont **6** captages prioritaires :

- La source de Moulin Neuf
- La source de Roche
- Quatre Puits de Vars

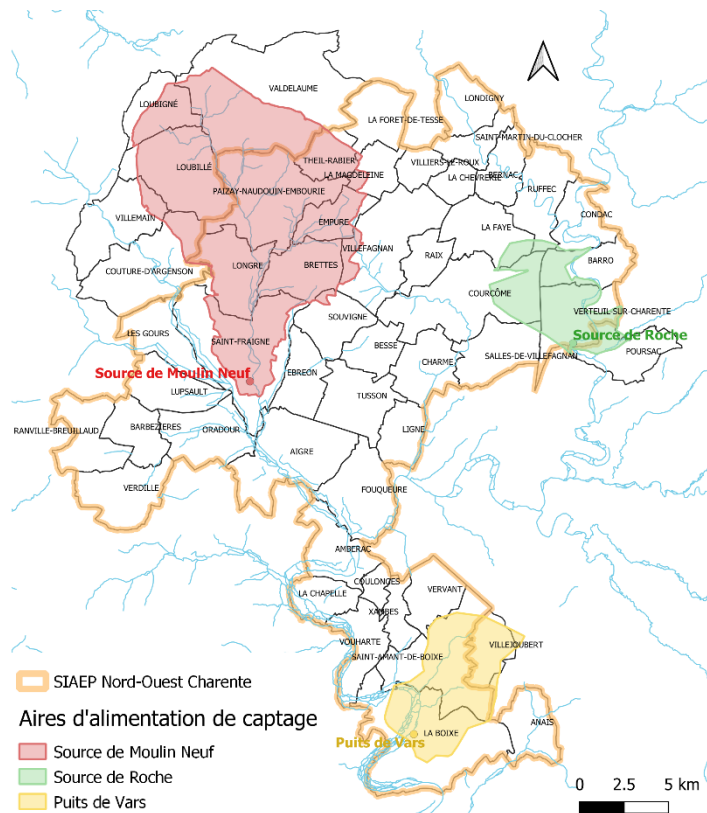
Et le SIAEP alimente...

22 374 habitants en eau potable dont
83 % desservis par un captage prioritaire

(Données RPQS 2023)



Ces captages sont stratégiques car ils fournissent d'importants volumes d'eau potable dont la qualité est menacée par des pollutions diffuses.



Six captages d'eau potable du SIAEP Nord-Ouest Charente (SIAEP NOC) sont classés prioritaires vis-à-vis de la protection de l'eau. C'est pourquoi le SIAEP NOC porte sur ses Aires d'Alimentation de Captages (AAC) une démarche de reconquête de la qualité de l'eau : le programme Re-Sources.

Après le deuxième programme d'actions Re-Sources sur la période 2019-2024 sur l'AAC des Puits de Vars, un troisième est en cours de validation pour la période 2025-2030. Pour l'élaboration de ce nouveau programme, un état des lieux des pratiques agricoles a été réalisé.

Ce document présente un bilan synthétique et non exhaustif de l'état des lieux des pratiques agricoles sur l'Aire d'Alimentation de Captage des Puits de Vars.

	SIAEP Nord-Ouest Charente.....2		Lutte contre les adventices, maladies, ravageurs.....12
	L'AAC Puits de Vars.....4		
	L'état des lieux : La collecte des données.....5		L'aménagement parcellaire au sein des exploitations.....13
	L'évolution de la qualité des eaux brutes.....6		Le contexte économique et social.....14
	L'assolement global de l'AAC.....8		Les aides agro-environnementales.....14
	L'assolement et les rotations des exploitations agricoles.....10		La suite : Nouveaux contrats 2025-2030.....15
	Pratiques en matière de fertilité des sols et intercultures.....11		

L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE PUIITS DE VARS



L'AAC des Puits de Vars c'est...



6 communes



3 680 ha
(dont 2 335 ha de SAU)



4 848 habitants desservis

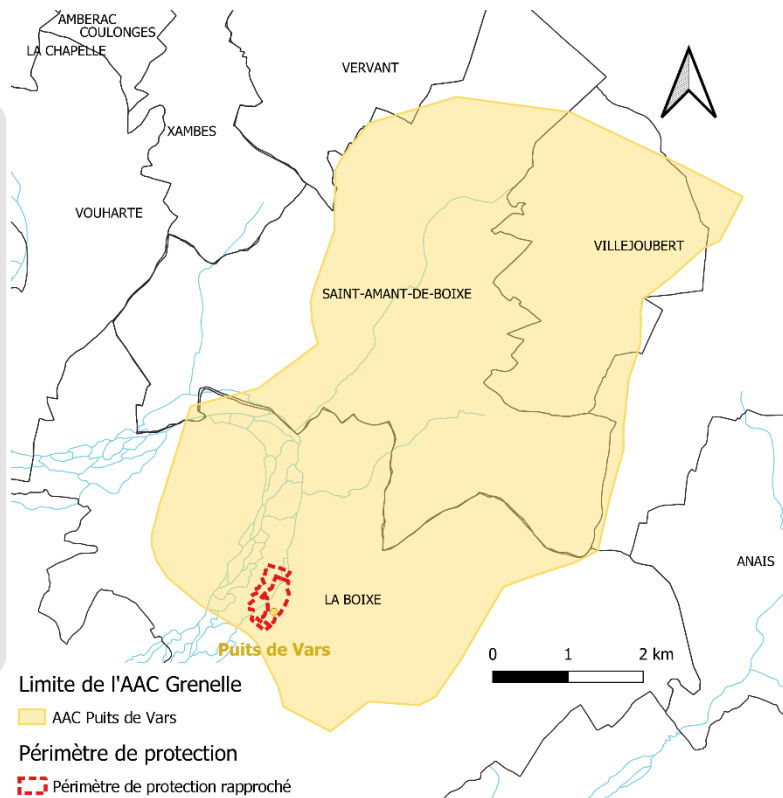


85 exploitations agricoles



de 145 ha en moyenne

(Données RPG 2022)





L'état des lieux des pratiques et des systèmes agricoles sur l'AAC des Puits de Vars s'est basé sur...

► Les données du Registre Parcellaire Graphique

Evolution de l'assolement entre 2017 et 2023 :

- Occupation du sol par culture et groupe de cultures
- Surfaces en Agriculture Biologique
- Surfaces en MAEC

► Les analyses d'eau *Source : Agence Régionale de la Santé*

► Les données sur l'animation et les actions Re-Sources *Source : Bilan du contrat Re-Sources 2019-2023 de l'AAC des Puits de Vars*

► Enquêtes auprès des agriculteurs

9 Exploitations agricoles interrogées

36% De la SAU touchée (soit 837 ha)

1 Avec un atelier élevage
1 cunicole

4 Avec un atelier vignes

► Enquêtes auprès des partenaires agricoles

13 partenaires techniques rencontrés





L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES



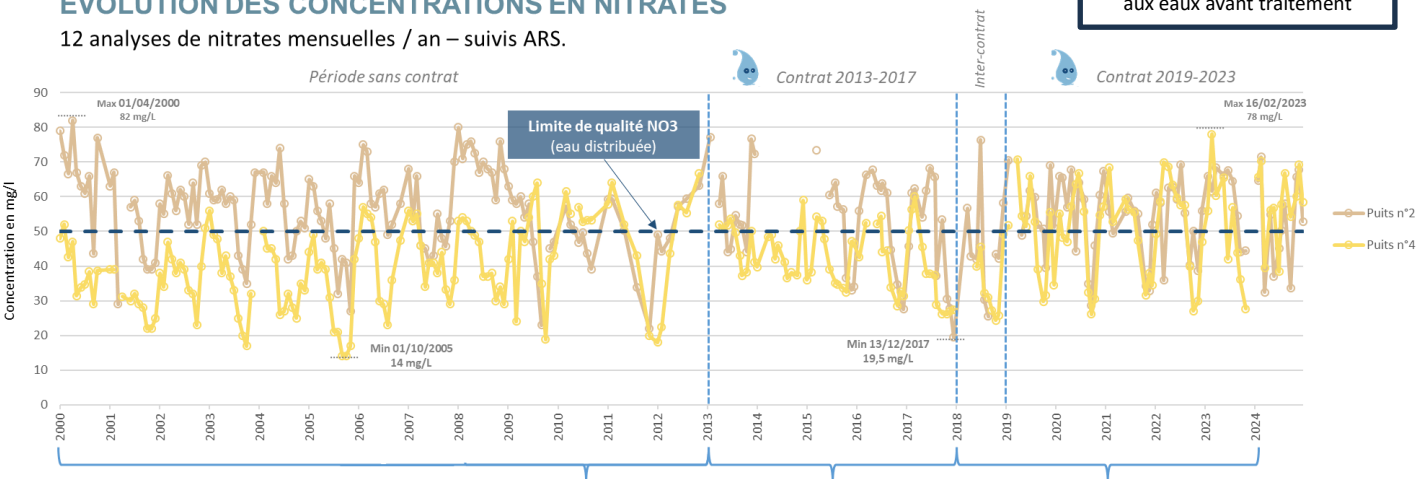
Les puits 2 et 4 de Vars classé Grenelle présente un taux de nitrates important.



Bon à savoir
Les eaux brutes correspondent
aux eaux avant traitement

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES

12 analyses de nitrates mensuelles / an – suivis ARS.



	Puits n°2	Puits n°4	Puits n°2	Puits n°4	Puits n°2	Puits n°4
Maximum (mg (NO ₃)/L)	82	66,7	77,2	60	76,4	78
Moyenne (mg(NO ₃)/L)	56,1	39,7	52,9	42,4	53,7	48,3
Fréquence de dépassement de la limite de qualité (50 mg/L)	70%	21,7%	64,3%	25,5%	67,2%	47,5%

Les **concentrations** sont globalement à la **hausse jusqu'en 2015**. Une **baisse** de celles-ci semble s'amorcer **depuis 2016** et se poursuivre **jusqu'en 2023** malgré des **teneurs en nitrates majoritairement supérieures à 50 mg/L**.



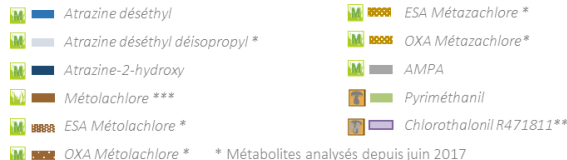
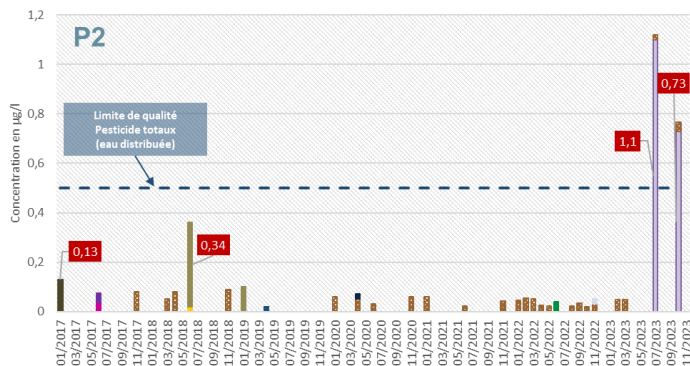
L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES



Les analyses d'eau montrent la présence d'une diversité élevée de molécules phytosanitaires.

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN PESTICIDES TOTAUX

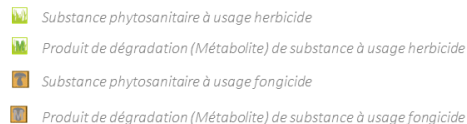
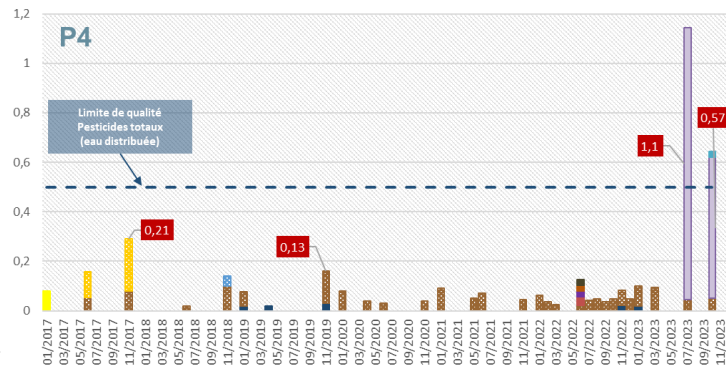
Détail du cumul des matières actives quantifiées dans les eaux brutes des puits P2 et P4



* Métabolites analysés depuis juin 2017

** Métabolites analysés depuis juin 2023

*** Métolachlore : les process analytiques ne permettent pas de distinguer métolachlore (interdit depuis 2003) et S-Métolachlore (interdit depuis 2024)



0,XX Dépassement de la concentration en pesticides par substance individuelle pour les eaux distribuées (0,1 µg/L)

Les teneurs en pesticides totaux sont majoritairement inférieures à la limite qualité de 0,5µg/L.

En juillet 2023, l'ajout d'un nouveau métabolite, le CHLOROTHALONIL R471811 a conduit à de nouveaux dépassements des 0,5µg/L (classé non pertinent par l'ANSES en 2024).



L'ASSEMBLEMENT GLOBAL DE L'AAC - EN CARTE



Le territoire de l'AAC des Puits de Vars est couvert à 63% par les surfaces agricoles.

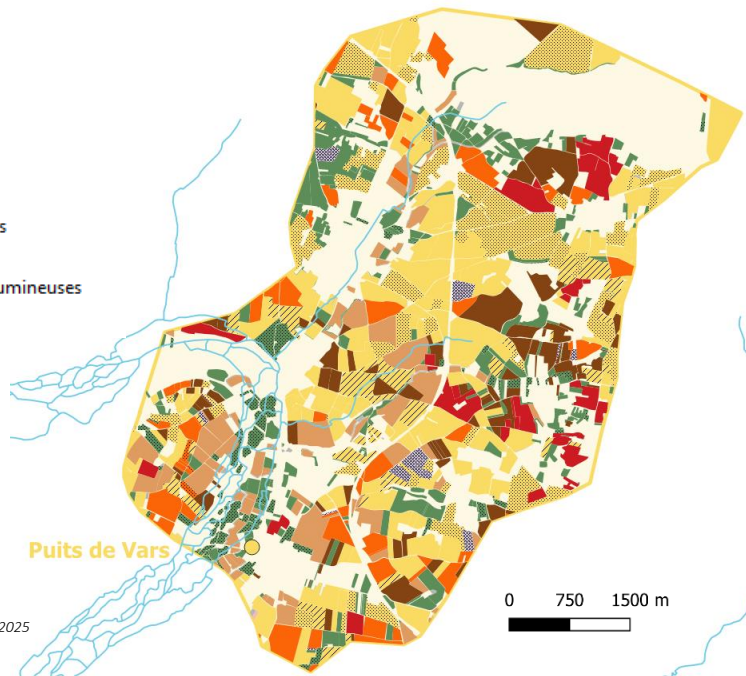
La forêt de la Boixe s'étend sur une partie importante au nord de l'AAC.

Les cultures céréalières occupent la majeure partie des terres cultivées, mais sont en constante diminution depuis 2012. A l'inverse, les surfaces en oléagineux ainsi que les surfaces en légumineuses et protéagineux ont nettement augmenté entre 2012 et 2022.

Les parcelles présentes sur la vallée de la Charente sont soit en maïs soit en prairies (cela étant permis par les engagements MAEC). Les surfaces en maïs ont diminué depuis 2012.

Globalement, l'assolement s'est grandement diversifié ces dernières années, avec un nombre de cultures plus important (23 cultures en 2017 contre 45 cultures en 2022).

AAC Puits de Vars



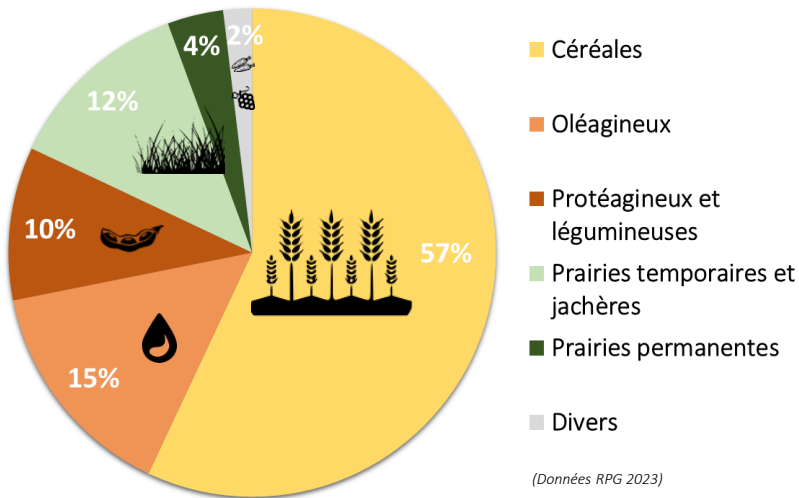
Réalisation : SIAEP NOC, juin 2025

(Données RPG 2023)

L'ASSEMBLEMENT GLOBAL DE L'AAC - EN CHIFFRES



Les grandes cultures occupent **83%** de la SAU du territoire.



3

Exploitations en Agriculture Biologique

56

ha en Agriculture Biologique
Soit **2,5%** de la SAU



La surface en céréales a eu tendance à diminuer entre 2017 et 2022 (-11%). Les surfaces en légumineuses et protéagineux sont restées à des niveaux stables par rapport à 2017 (la forte évolution avait eu lieu entre 2012 et 2017).

La surface en herbe a connu la plus forte évolution entre 2017 et 2022 (+59%). La pérennité de ces surfaces en herbe tient surtout aux engagements MAEC mobilisables sur l'AAC des Puits de Vars ainsi que sur la Vallée de la Charente, où l'enjeu biodiversité est présent.

On observe une diversité de cultures importante sur l'AAC des Puits de Vars : **45 cultures**.

Chez les agriculteurs interrogés, la culture principale représente 28% de la sole totale (médiane).

Pour **89%** des enquêtés, les rotations comprennent **entre 3 et 6 cultures**.

67% des agriculteurs rencontrés sont **irrigants**.

Le maïs est la culture qui est le plus irriguée de façon systématique, et la luzerne aussi pour un agriculteur. D'autres cultures peuvent aussi être irriguées occasionnellement : le blé, le tournesol, le pois, le colza.

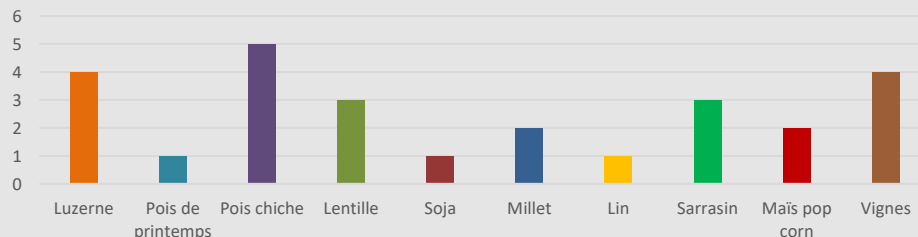
Pour les **3/4** des enquêtés, le choix de l'assolement est dicté par la **logique agronomique**, suivi par la **contrainte parcellaire**.

A l'échelle de l'AAC, les 5 cultures principales sont :

- Blé tendre d'hiver (**26%**)
- Tournesol (**15%**)
- Orge d'hiver (**11%**)
- Maïs (**9%**)
- Colza (**8%**)



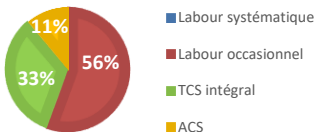
En plus des 5 cultures majoritaires, les agriculteurs enquêtés cultivent également :



PRATIQUES EN MATIÈRE DE FERTILITÉ DES SOLS ET INTERCULTURES



Le fractionnement des apports d'azote est intégré par **100%** des agriculteurs.



Les pratiques de travail du sol sont diversifiées :

89% ont déjà manifesté un intérêt pour l'Agriculture de Conservation des Sols.

56% des enquêtés exportent les résidus de paille.

89% des agriculteurs réalisent des analyses de sol surtout pour respecter la réglementation. Ils sont tout de même **67%** à s'en servir pour adapter la fertilisation ainsi que la fumure de fond. Et **22%** prêtent également attention au taux de matière organique présent dans les sols.

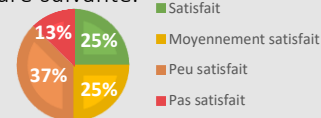


22% des enquêtés envisagent peut-être des changements en matière de gestion de la fertilisation dans les années à venir : bénéficier des engrais issus de méthaniseur (digestat), mettre en place un échange paille/fumier avec un éleveur.

Depuis plusieurs années, le sujet des intercultures est incontournable dans les programmes d'actions des opérateurs techniques.

56% des agriculteurs rencontrés font des couverts végétaux dans le but de respecter la réglementation en premier lieu (*en 2017, ils étaient 83%*). Les bénéfices agronomiques des couverts sont plus largement reconnus que par le passé : structuration du sol, apport d'azote potentiel pour la culture suivante.

La satisfaction quant à la réussite des intercultures est très variable :



Les conditions météo, l'organisation de l'implantation et le coût de l'implantation sont les principales difficultés rencontrées par les agriculteurs.

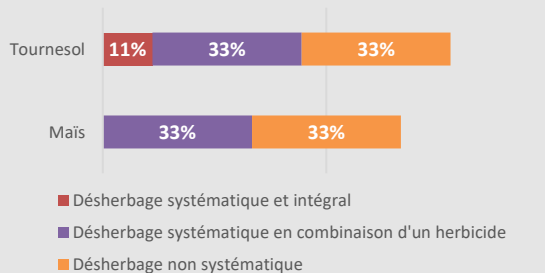
Il existe une marge de manœuvre afin de faire de ces couverts végétaux un vrai atout dans les itinéraires techniques.

Plusieurs besoins ont été exprimés : équipement matériel, accompagnement individuel, travail sur les semences...

89% des agriculteurs enquêtés disposent de matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille).

Le désherbage mécanique n'est pas pratiqué sur les céréales à paille. Il est réalisé plus facilement sur les plantes sarclées :

Conditions du désherbage mécanique :



Plusieurs freins sont mentionnés quant à la possibilité de réaliser du désherbage mécanique : la contrainte météo avec des fenêtres d'intervention très courtes, la difficulté à pouvoir intervenir au bon stade de développement de la culture, le temps de travail nécessaire, ainsi que des doutes quant à l'efficacité, notamment sur les céréales à paille, où les terres caillouteuses peuvent rendre le travail très aléatoire.



55% des agriculteurs rencontrés estiment que l'usage des fongicides et insecticides est resté stable durant ces cinq dernières années, tout comme les traitements herbicides.

Les agriculteurs rencontrent des problèmes de résistances aux adventices, au raygrass particulièrement pour l'ensemble des enquêtés. D'autres plantes ont également été citées, dans une moindre mesure : vulpin, liseron.

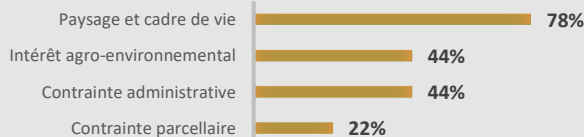
100% des personnes interrogées estiment que la rotation est le premier levier à actionner pour lutter contre les adventices.

Contre les maladies et ravageurs, **75%** pensent que c'est encore le levier de la rotation qui est le meilleur moyen de lutte, en étant notamment vigilant sur les choix variétaux. Pour les **25%** restants, il s'agit de la lutte chimique.

L'AMÉNAGEMENT PARCELLAIRE AU SEIN DES EXPLOITATIONS



Les avis sur les infrastructures agro-écologiques sont partagés :



Parmi les contraintes évoquées, certains agriculteurs déplorent la lourdeur administrative notamment lorsqu'il s'agit de dessiner les IAE sur les outils de déclaration (Télépac). Aussi, les dates d'entretien ne sont pas toujours jugées pertinentes.

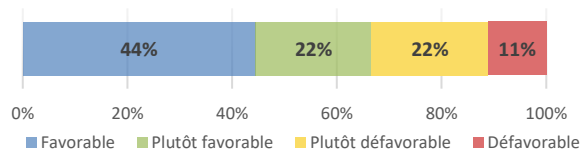
Les jachères sont souvent situées sur des parcelles difficiles à cultiver. Elles peuvent aussi être placées à proximité des cultures pour favoriser la biodiversité.

Parmi les enquêtés, **89%** ont des parcelles situées en bordure de cours d'eau (la Charente majoritairement, ou des affluents comme le Javart ou le Nitrat).

44% des agriculteurs rencontrés ont réalisé des plantations de haies au cours des cinq dernières années, allant de 300 ml à 1 000 ml. Les plantations ont notamment pu être effectuées dans le cadre de mesures compensatoires liées à la LGV, ou avec le SyBRA.

Il n'y a pas de perspectives de plantations évoquées pour les années à venir.

Les avis sur la question foncière sont diversifiés, mais une majorité d'exploitants enquêtés sont (plutôt) favorables à ce qu'une réflexion autour de l'aménagement foncier ait lieu localement :



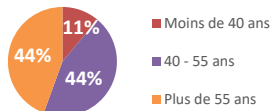
Plusieurs agriculteurs ont par exemple évoqué l'idée de mettre en place des cahiers des charges spécifiques sur les parcelles à proximité des points de captage, soit avec l'introduction de cultures BNI (Bas Niveau d'Impact) (type miscanthus, silphie), soit avec des restrictions sur les cultures (exemple : réduction des doses d'azote).



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Plus de la moitié des agriculteurs rencontrés approchent de la retraite : la question de la transmission des exploitations reste incontournable dans les années à venir.



Sur le plan économique, les cinq dernières années ont été marquées par de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Toutefois, **56%** des interrogés estiment que les performances économiques sont restées plutôt stables au global.

Pour **67%**, les conditions de travail sont jugées comme étant bonnes, bien que certains déplorent l'augmentation de la charge administrative, et le manque de visibilité sur leur activité.

3/4 des agriculteurs interrogés se sentent épanouis dans leur métier, plusieurs parlant de « métier-passion ».

La charge de travail est très variable d'une exploitation à l'autre. Parmi ceux ayant répondu que la charge de travail était importante ou très importante, ils évoquent le cumul des ateliers et/ou les types d'activités à gérer (céréales + vignes + élevage + irrigation + administratif).

LES AIDES AGRO-ENVIRONNEMENTALES



4 dossiers de demandes d'aide à l'investissement matériel ont été accompagnés par le SIAEP Nord-Ouest Charente entre 2019 et 2023.

Bilan des contractualisations MAEC entre 2018 et 2022 :

Près de 20 agriculteurs ont contractualisé au moins une MAEC entre 2018 et 2022.

En 2022 sur l'AAC des Puits de Vars, **169 ha** était sous contrat MAEC (soit **7%** de la SAU), dont :

- 29 ha en mesures Grandes Cultures
- 140 ha en mesure Herbe



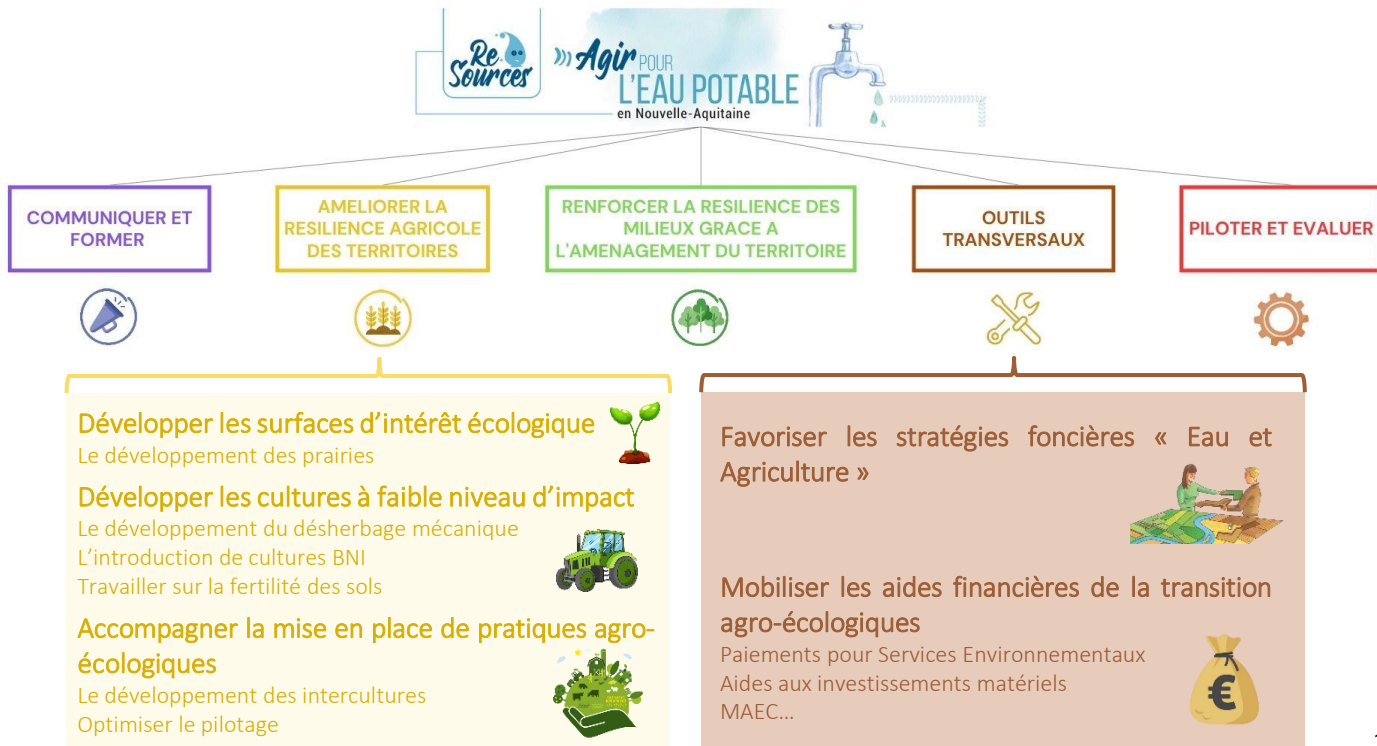


LA SUITE: NOUVEAUX CONTRATS 2025-2030



L'évaluation du Programme Re-Sources 2019-2023, complétée par un **état des lieux des pratiques agricoles** sur l'AAC de Vars et par une **concertation avec les acteurs du territoire** (organismes agricoles, services de l'État, agriculteur-rice·s, etc.), a constitué le **socle de l'élaboration du nouveau contrat** Re-Sources.

Le nouveau contrat décline les grandes orientations en **actions concrètes pour la période 2025-2030**.





Maison de l'Eau
24 rue du Chant du Coq
16140 Saint-Fraigne
☎ 05 45 65 96 27



Livret réalisé avec le concours financier de :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Contrat Re-Sources 2025-2030 AAC Puits de
Vars porté par :



Conception :
SIAEP NOC
Juin 2025